



**SOCIÉTÉ MINIÈRE
DU SUD PACIFIQUE**

TRAIL DE LA SMSP 2023

REGLEMENT & INFORMATIONS

Article 1 - Le Trail de la SMSP

La 4ème édition du TRAIL DE LA SMSP aura lieu le samedi 21 octobre 2023 sur la commune de Canala à la tribu de Nakéty.

Les participants pourront être accueillis dès la veille de l'événement sur le site à partir de 14h00 et le trail aura ensuite lieu dans la matinée du samedi.

3 parcours sont proposés :

- le Grand Raid, d'environ 30 km
- le Mini Raid, d'environ 10 km
- le Parcours Rando/plantation, d'environ 4 km

Les horaires des départs sont les suivants :

- Grand Raid : 6 h 30
- Mini Raid : 7 h 00
- Parcours Rando : 7h30

Les trois parcours se déroulent sur des itinéraires entièrement balisés, qu'il est obligatoire de suivre, sous peine de disqualification.

Article 2 - Organisateurs

Le TRAIL DE LA SMSP 2023 est un événement créé par la SMSP, dont les bureaux en Nouvelle-Calédonie sont établis 9 rue d'Austerlitz - Immeuble SAM3, 6e étage - BP 66 – 98845 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie

Et organisé par la société « Challenge Organisation », située au 3 impasse Uitoe - BP 9131 - 98 807 Nouméa Cedex, dit « l'Organisateur » dans le présent règlement.

L'évènement est organisé en partenariat avec la Mairie de Canala, le Conseil de district de Nakety et la NMC.

Article 3 - Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site de Challenge Organisation www.challenge-org.nc (paiement par carte bancaire), ou auprès de notre point de vente le magasin Terre de Running au quartier latin à Nouméa (pour un paiement en chèque ou espèces).

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- fournir un certificat médical avec mention « en compétition » ou une licence valide pour les courses chronométrées.
- payer le montant relatif à son parcours et sa catégorie d'âge.

L'inscription comprend : le droit de participation, la possibilité de camper la veille de la course, une boisson et un cadeau à l'arrivée.

Le prix Hors Taxes est fixé à

Grand Raid (30km) : 2500 FCFP

Mini Raid (10km) : 2000 FCFP

Parcours Rando-plantation (3km) : 1000 FCFP – gratuit pour les moins de 12 ans. Pour une même famille dont les enfants ont plus de 12 ans, au delà de 3 personnes, les inscriptions suivantes sont à 500 XPF pour ce parcours. Si vous êtes concerné, merci de nous contacter par mail : contact@challenge-org.nc

La date limite des inscriptions est le **mercredi 18 octobre** à 23h59 en ligne et le même jour à l'heure de leur fermeture dans le point de vente physique.

Des frais supplémentaires de gestion seront appliqués au moment du paiement.

200 FCFP jusqu'à 8 jours avant la clôture des inscriptions (jusqu'au 11 octobre)

500 FCFP entre 4 et 7 jours avant la clôture des inscriptions (du 12 au 18 octobre)

Pour des raisons logistiques et de sécurité, les places sont limitées à 500 participants sur l'ensemble de l'évènement.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

Toute inscription est ferme et définitive. Elle peut toutefois faire l'objet de remboursement en écrivant uniquement par mail à contact@challenge-org.nc, et ce impérativement avant la clôture des inscriptions. L'annulation est possible jusqu'à la date de clôture des inscriptions moyennant 7% de frais de gestion

.

Un transfert d'inscription entre deux parcours est également autorisé s'il a été préalablement communiqué à l'organisateur via l'adresse mail contatc@challenge-org.nc, avant la clôture des inscriptions.

Article 4- Conditions de participation

4.1 Age des coureurs

- Grand Raid : à partir de la catégorie Espoirs FFA (Né en 2003 ou avant)
- Mini Raid : à partir de la catégorie Cadets FFA (Né en 2007 ou avant) (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- Parcours Rando/plantation : ouvert à tous sans limite d'âge, les enfants devant être sous la surveillance d'un adulte

4.2 Certificat médical

Toute participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Si vous ne fournissez pas de certificat médical valide au moment de votre inscription, vous ne serez pas chronométré et donc pas classé.

Les inscrits sur le Grand Raid n'ayant pas fourni de certificat médical ou de licence valide seront automatiquement inscrits sur le Mini Raid non chronométré.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, les jeunes inscrits sur le Mini Raid et nés en 2007 et 2006 ne seront pas chronométrés ni classés et ce même s'ils ont fourni un certificat médical adéquat.

Tous les certificats médicaux et licences sportives seront vérifiés individuellement.

Pour votre propre sécurité, si vous êtes enceinte, vous n'êtes pas autorisée à participer aux raids. En validant votre inscription, vous attestez que vous n'êtes pas enceinte.

Les conditions peuvent être difficiles (vent, froid, pluie, galets glissants etc.). Un bon entraînement est nécessaire pour participer au grand parcours (sportif averti).

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 10 ou 20 kms, en montagne.

Il est formellement interdit de participer à la course avec des animaux de compagnie.

4.3 Equipement

Ce raid est un raid en semi-autonomie. Des points de ravitaillement en eau et en produits divers seront présents tout au long du parcours. Toutefois, les concurrents restent responsables de leur ravitaillement.

La possession pendant la course d'un téléphone est fortement conseillée.

Par contre, il est obligatoire d'avoir en permanence, sous peine de disqualification :

- 1,5 litres d'eau,
- 1 sac ou un porte gourde,
- 1 gobelet
- 1 casquette ou chapeau,
- des chaussures fermées
- le port du dossard non plié sur la poitrine, avec des épingles (fournies par l'organisation).

Les organisateurs de l'événement seront habilités à contrôler les équipements des participants au départ, à l'arrivée et en n'importe quel lieu du parcours. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ d'un participant ou de le disqualifier, sans remboursement, en cas de manquement à l'un des équipements obligatoires cités ci-dessus.

4.4 Postes de contrôle et postes de ravitaillement

Un contrôle peut être effectué à tout poste de ravitaillement.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Les ravitaillements proposeront au minimum de l'eau et parfois de quoi se restaurer rapidement (fruits essentiellement)

4.5 Abandon et rapatriement

Sauf blessure, un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au départ en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser l'Organisateur devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

Article 5 : Sécurité et environnement

5.1 Sécurité

Des secouristes ou équivalents seront présents à l'arrivée de la course, une ambulance sera également présente sur le site.

Les postes de secours, implantés à divers points sur les parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger. Ils peuvent à tout moment, pour raison médicale, décider de la mise hors course d'un concurrent. Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut :

- se présenter à un poste de secours,
- appeler le numéro d'urgence (inscrit sur le dossard);
- faire appeler le numéro d'urgence par une autre personne.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptés. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, la ligne de départ sera fermée après le départ de chaque course. Une barrière horaire pourra être placée à certains PC. Le cas échéant, elles vous seront communiquées lors du briefing avant le départ.

Le numéro d'urgence est le 97 34 88.

Il est strictement interdit de s'éloigner des chemins balisés, qu'elle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est de même interdit de couper un sentier, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer aux règles de sécurité imposées par l'organisateur, et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Un participant souhaitant s'arrêter en cours de route est tenu de le faire à un point de contrôle et d'en informer le responsable du point de contrôle. Pour des raisons de sécurité, il est plus prudent de ne jamais rester seul(e). Si un participant ne peut se déplacer, un autre se doit d'aller chercher de l'aide. Chaque participant a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

5.2 Réduction des déchets

Le TRAIL DE LA SMSP 2023 s'efforce de réduire au maximum son empreinte sur l'environnement. Cela passe notamment par la réduction des déchets sur l'ensemble des épreuves.

- Chaque participant devra être muni d'une gourde ou de son propre gobelet qui pourra être rempli aux ravitaillements (aucune bouteille ni gobelet ne sera distribué).
- Aucune boisson hygiénique en contenant plastique ou aluminium ne sera distribuée à l'arrivée. Des boissons en grand contenant re-remplissable vous seront proposées dans des éco-cups (sirop, boisson de récupération et eau)

Les coureurs ne doivent en aucun cas dénaturer l'environnement dans lequel ils évoluent. Leurs déchets sont à conserver jusqu'à l'arrivée. Vous profitez de parcours magnifiques : aidez-nous à les conserver !!!

Événement sportif et familial, le TRAIL DE LA SMSP 2023 se veut également « zéro déchet » en s'engageant pour ne pas produire de déchet lors de cette journée. Les participants sont invités à apporter leurs couverts et contenants à remplir la veille si vous vous êtes inscrits pour le repas du vendredi soir et sur les stands de restauration le lendemain.

Article 6 - Dossards

Les dossards seront délivrés aux personnes dont l'inscription est définitive la veille (à partir de 16h00) et jour de l'événement (de 5h30 à 6h30). Attention, l'organisation se réserve le droit de réattribuer un dossard qui ne serait pas retiré 15 minutes avant le début de chaque course.

Il est établi les horaires suivants :

Départ du Grand Raid de 30km : 6h30

Départ du Mini raid de 10km : 7h00

Départ du Parcours Rando-plantation : 7h30

Remise des Prix : entre 13h et 14h.

Les dossards doivent être visibles en permanence et en totalité pendant tout le parcours. Ils doivent donc être toujours positionnés au-dessus de tout vêtement et ne peuvent en aucun cas être fixés sur le sac ou une casquette.

Les dossards serviront à détecter chaque participant pour établir un chronométrage électronique. Ils sont équipés de puces électroniques et ne doivent donc en aucun cas être pliés pour que cela n'altère pas leur fonctionnalité. Tout élément (sangle de camelback, sac, sangle ventrale) doit être placé sous le dossard.

La prise de temps est très précise (au 1/100ème) et automatique, ce qui permettra de distinguer deux coureurs qui arriveraient quasiment en même temps. Le temps et le classement seront définis de façon automatique et sans négociation.

A la fin de la course, les dossards ne doivent pas être arrachés, mais enlevés délicatement afin de pouvoir les réutiliser.

Article 7 - Remise des prix

Les catégories récompensées sont :

Mini Raid de 10km :

- Le scratch : Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes,

- Vétérans : (né en 1977 et avant) : la première femme et le premier homme
- Les jeunes (née entre 2004 et 2005) : la première femme et le premier homme

Grand Raid de 30km :

- Le scratch : Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes.
- Vétérans (née en 1977 et avant) : les 2 premières femmes et les 2 premiers hommes

La remise des prix aura lieu le jour de la course entre 13h00 et 14h00 (présence obligatoire).

Article 8 - Parcours - Modifications du parcours - Annulation du trail

Le Trail de la SMSP se déroule sur deux parcours balisés d'environ : 28km avec 1000 m de dénivelé + et 12km avec 700m de dénivelé +.

Le rendez-vous est donné sur le site de Nakety à 6h00 avec un départ à 6h30 pour le Grand Raid et à 7h00 pour le Petit Raid.

Merci de respecter l'heure du rendez-vous.

Pour le Grand raid de 28km, 3 ravitaillements sont proposés. Pour le Mini Raid de 12km, 1 ravitaillement sera proposé.

Ces informations sont susceptibles d'être modifiées jusqu'au départ de la course.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le raid sera annulé.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du trail, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Les parcours et les profils de la course sont donnés sur le site de Challenge Organisation (<http://www.challenge-org.nc/>)

Article 9 - Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants au TRAIL DE LA SMSP 2023. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'évènement. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : Tous les participants licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard à la clôture des inscriptions, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages

corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation un trail.

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subi par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 10 - Image

Par sa participation au TRAIL DE LA SMSP 2023, chaque concurrent autorise expressément la SMSP et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre du TRAIL DE LA SMSP 2023 en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 11 : Accueil des participants

Autour de ce rendez-vous sportif, plusieurs stands et animations seront proposées aux participants et au public : artisanat, stands de restauration, produits frais ...

Des activités sportives de plein air type canoë seront également proposées sur place.

11.1 Visite de mine

Le Groupe SMSP proposera également des visites gratuites de la Mine NMC de Nakéty.

Les inscriptions se feront sur place auprès de la tente SMSP, le jour même sur 2 à 3 rotations qui devraient commencer vers 9h00 pour la première. Les places seront limitées. Nous conseillons donc aux intéressés de s'inscrire dès le matin à leur arrivée.

En fonction des conditions météo et des impératifs opérationnels, les visites pourront être décalées en termes d'horaires, ou ne donner lieu à moins de rotations qu'annoncées.

Pour ces visites les participants sont invités à prévoir à minima des chaussures fermées, et idéalement un pantalon. Il est recommandé de porter un haut avec des manches, courtes ou longues. Le reste de l'équipement, chasubles et casques, voire lunettes de sécurité si pertinent, seront fournis par le mineur.

11.2 Camping et accueil chez l'habitant

Un camping avec des sanitaires est prévu sur le site d'accueil le vendredi soir. En cas d'arrivée tardive, pour le respect de tous, merci d'être discret et d'éviter les bruits pouvant perturber le sommeil des campeurs déjà présents sur site (claquement de porte, éclats de voix, musique, etc.)

Pour ceux qui le souhaitent, des habitants proposent de l'accueil « en dur », vous pouvez vous mettre en contact avec l'organisation au 25 35 11 ou par mail à l'adresse contact@challenge-org.nc pour avoir la liste des personnes qui peuvent vous héberger (paiement sur place).

11.3 L'espace enfant

L'organisation met en place un espace d'accueil des enfants (à partir de 18 mois) le temps du raid. Il faudra compter environ 1000 F XPF/enfant.

En aucun cas, les organisateurs n'engagent leur responsabilité pour les enfants confiés, ils restent sous l'autorité de leurs parents.

La participation au TRAIL DE LA SMSP 2023 implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.

RENSEIGNEMENTS

Challenge Organisation

Web : www.challenge-org.nc

Adresse physique : 3 impasse Uïtoe - 98800 Nouméa

Tél : 25 35 11

Email : contact@challenge-org.nc